



Mercredi 11 mai 2016

Loi travail, la réaction de Luc BELOT

Luc BELOT, député de Maine-et-Loire, prends « **acte** » de la décision du Gouvernement de recourir au 49-3 sur le projet de loi travail. **« Je regrette que nous en soyons arrivés là » déclare-t-il, « jusqu'au bout, j'ai pensé qu'un compromis était possible à la suite des travaux réalisés en commission ».**

Plutôt sceptique sur le contenu de l'avant-projet de loi travail, le député socialiste se réjouissait de **« la qualité du travail que nous avons mené pour améliorer le texte qui apportait plus de droit et de protection pour les salariés »** et précise que **« nous avons obtenu le retrait de la décision unilatérale de l'employeur, la redéfinition du licenciement économique, la suppression du plafonnement des indemnités prudhommales, la requalification du refus de la part d'un salarié d'un accord offensif en licenciement individuel pour motif économique, ou la prise en compte des spécificités des TPE et PME. »**

Luc BELOT indique que les amendements adoptés dans les différentes commissions a permis **« d'améliorer le recours aux congés payés, le congé maternité. Il a étoffé les bénéfices du compte personnel d'activité avec des droits supplémentaires. Ce compte fait progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Il reconnaît les particularités de l'emploi des saisonniers. Il élargit les engagements en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Il reconnaît le statut du particulier employeur. Il élargit aussi le principe d'une couverture conventionnelle en direction des outre mers. Il assure des droits sociaux aux personnes ayant un emploi en relation avec les plateformes. »**

Regrettant l'utilisation du 49-3, le député de la première circonscription de Maine-et-Loire affirme que **« c'est l'opposition traduite dans un vote au sein du groupe socialiste ce matin et qui a rassemblé seulement 15 voix contre et 11 abstentions sur le texte, menaçant d'associer leurs voix à celles de la droite, au mépris du choix ultra majoritaire du groupe auxquels ils appartiennent »** et déplore **« les postures qui nous privent d'un débat légitime et nécessaire qui aurait permis de dévoiler toute la vérité sur les vraies avancées que nous avons apporté à ce texte ! »** a-t-il conclut.

Luc BELOT ne votera aucune motion de censure contre le Gouvernement.

Contact presse :

François Benoiton

francois.benoiton@lucbelot.net

02 41 87 95 95

06 82 77 03 54